

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION ET LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

1/ Carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

Pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union européenne, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail

Est admis un titre de séjour temporaire de 1 an pour vie privée et familiale autorisant à travailler en France (ou à travailler en qualité de salarié)

2/ Justificatif de domicile de moins de trois mois

Pour une personne hébergée : photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge, lettre de l'hébergeant signée certifiant que le candidat habite chez lui depuis plus de 3 mois, justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) au nom de l'hébergeant

3/ Permis de conduire de la catégorie B

Attention la carte professionnelle ou son équivalent pour les conducteurs relevant de l'article R3120-8-1 du Code des transports ne peut être délivrée qu'à une personne titulaire d'un permis de conduire non probatoire (+ 3 ans). Une personne avec un permis invalidé pour solde de points nul (même avec plus de 3 ans de permis) est à nouveau soumise à cette période probatoire. Un permis de conduire européen doit obligatoirement faire l'objet d'un échange auprès de la préfecture de son domicile, pour un permis de conduire à points français.

4/ Photographie d'identité récente

Le paiement du droit d'examen à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA par chèque ou carte bancaire.

L'inscription ne sera validée qu'après encaissement du chèque.

Les droits d'examen sont versés en une seule fois et correspondent à la phase d'admissibilité et à la phase d'admission. En cas d'échec à la phase d'admissibilité, les droits restent acquis en totalité. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du candidat à l'examen.